

HE et/ou ESA	Echéancier	TYPE D'ENVOI	DESTINATAIRE(S)	N° ANNEXE
POUR LE 5 OCTOBRE 2018				
HE / ESA	La liste et les coordonnées (téléphone, mail) des personnes responsables de la gestion administrative et/ou informatique des dossiers des étudiants (à actualiser, éventuellement en cours d'année académique).	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le Règlement des Etudes et des jurys de l'institution avec mise en évidence des modifications intervenues depuis la précédente édition.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Les KOI des Organes de consultation et de décision de l'institution (Pouvoir Organisateur et/ou Conseil d'administration, éventuellement la Commission du Patrimoine, et/ou Organe de gestion, Collège de direction, Conseil de gestion pédagogique ou Conseil pédagogique, Conseil social, Conseils de catégorie ou Conseil de domaine et Assemblée générale du Pouvoir organisateur). Le cas échéant, les statuts coordonnés de l'institution.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Actualisation pour 2018-2019 de la composition des organes de consultation et de décision de l'institution, dont les noms des étudiants issus des élections qui vont y siéger si cette liste n'a pas déjà été envoyée dans le cadre de l'échéancier 17-18.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le calendrier académique reprenant : • les périodes pendant lesquelles les activités d'apprentissage sont suspendues conformément à l'article 80 du décret du 7/11/2013; • les dates de début et de fin des périodes d'évaluation ;	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 12 OCTOBRE 2018				
HE	Le cadre organique maximum et prévisionnel au 30 septembre 2018 selon le modèle COR approprié (et son annexe) accompagné de la proposition faite par l'organe de gestion au pouvoir organisateur. (COR CPE CPA et Annexe au COR). Pour les Hautes Ecoles concernées, les données relatives aux projets FIRST et SPIN-OFF doivent impérativement indiquer : nom du projet, numéro de convention et date de lancement.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	1
ESA	Le cadre du personnel enseignant pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois et en pourcentages par fonction (article 55 et 56 du décret du 20/12/2001)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	2
	Le cadre du personnel administratif pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois (décret du 20 juin 2008)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	L'identité, la fonction et la charge du membre du personnel chargé de l'évaluation de la qualité	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	L'identité, la fonction et la charge du membre du personnel chargé du Service interne de la Prévention et de la Protection au Travail	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le rapport des conseillers académiques visé à l'article 12, al. 2 du décret du 19 juillet 2017, validé par l'organe de gestion	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 16 NOVEMBRE 2018				
HE/ESA	La liste définitive des étudiants à l'encontre desquels une décision négative a été prononcée en vertu des articles 95, 96 et 102	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
ESA	S'il échet, pour les ESA organisant le domaine de la musique, la liste des étudiants « jeunes talents » et les conventions passées avec les établissements d'enseignement secondaire concernés	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	3
POUR LE 7 DECEMBRE 2018				
HE / ESA	Par cursus, le nombre d' étudiants diplômés lors de l'année académique 2017-2018	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	La liste des étudiants inscrits définitivement dont : • Pour les HE concernées, mention spécifique des étudiants inscrits pour la 1ère fois en 2018-2019 dans les premiers cycles en Kinésithérapie, Logopédie et Audiologie. • Pour les HE, mention spécifique des étudiants proposés dans le quota de 1%.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	5
POUR LE 14 DECEMBRE 2018				
HE / ESA	Les prévisions budgétaires pour l'année civile 2019	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE/ESA	Les prévisions budgétaires du Conseil social pour l'année civile 2019 accompagnées de l'avis préalable du Conseil des Etudiants.	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

HE et/ou ESA	Echéancier	TYPE D'ENVOI	DESTINATAIRE(S)	N° ANNEXE
POUR LE 21 DECEMBRE 2018				
HE / ESA	Pour les établissements concernés, le tableau de contrôle des inscriptions au certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté (Q1) et une copie numérisée des titres d'accès qui y sont renseignés.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	13
POUR LE 16 JANVIER 2019				
HE/ESA	La liste établie au 15 janvier 2019 des étudiants qui ne se sont pas acquittés du solde de leurs droits d'inscription (définis à l'article 105 du décret du 7 novembre 2013) et auxquels les notifications visées à l'article 102 §1er al.2 du décret du 7 novembre 2013 ont été adressées.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
ESA	Dans le budget, la partie de la dotation ou de la subvention consacrée à la pédagogie (solde restant hors personnel, fonctionnement et frais d'études)	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 4 FEVRIER 2019				
HE / ESA	La <u>liste des étudiants réguliers au 1er février 2019</u>	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE	Si modification(s) depuis le 1er octobre, le cadre organique maximum et prévisionnel au 31 janvier 2019 selon le modèle COR approprié (et son annexe) accompagné de la proposition faite par l'organe de gestion au pouvoir organisateur (COR CPE CPA et Annexe au COR). Pour les Hautes Ecoles concernées, les données relatives aux projets FIRST et SPIN-OFF doivent impérativement indiquer : nom du projet, numéro de convention et date de lancement.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	1
ESA	Le <u>cadre du personnel enseignant</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois et en pourcentages par fonction (article 55 et 56 du décret du 20/12/2001)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	2
ESA	Le <u>cadre du personnel administratif</u> pour l'année académique en cours, exprimé en unités d'emplois (décret du 20 juin 2008)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 22 FEVRIER 2019				
HE / ESA	La <u>liste actualisée des étudiants</u> réguliers au 1er février 2019 avec mise en évidence des étudiants en réorientation IN et OUT	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 1er MARS 2019				
HE / ESA	Pour les <u>institutions organisées</u> de la Communauté française, la proposition d'appel relative aux <u>emplois vacants</u> (administratifs et enseignants) en vue d'une publication au Moniteur.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Pour les HE ET ESA de la Communauté française, la clôture des comptes pour l'année budgétaire 2018 : 5 exemplaires (4 DGENORS - Direction ESA et 1 pour le COMMISSAIRE / DELEGUE)	Exemplaires papier	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 22 MARS 2019				
HE / ESA	Les montants affectés à la <u>publicité</u> en 2018 suivant l'article 32 du décret du 18 juillet 2008.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	4
POUR LE 24 AVRIL 2019				
HE / ESA	Le tableau récapitulatif des Marchés Publics (fournitures, travaux et services) passés au cours de l'année civile 2018	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	10
HE / ESA	Pour les HE ET ESA subventionnées, la clôture des comptes pour l'année civile 2018	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	Pour le Conseil social : les comptes annuels de l'année budgétaire 2018 et le rapport annuel. Le montant des réserves au 31/12/2018 doit impérativement y figurer.	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
	Le budget pour l'année civile 2019	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
ESA	S'il échet, le nombre d'étudiants que l'ESA peut accueillir au deuxième cycle, ventilé par option organisée, au cours de l'année académique suivante (article 38 bis, §4, du Décret du 20/12/2001)	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	7
HE / ESA	Pour les <u>institutions subventionnées</u> , la proposition d'appel relative aux <u>emplois vacants</u> (administratifs et enseignants) en vue d'une publication au Moniteur.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

HE et/ou ESA	Echéancier	TYPE D'ENVOI	DESTINATAIRE(S)	N° ANNEXE
POUR LE 10 MAI 2019				
HE / ESA	S'il échet, le résultat des <u>élections du Conseil des étudiants</u> et le rapport de la Commission électorale.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 21 JUIN 2019				
HE / ESA	Pour les HE et ESA <u>libres subventionnées (ASBL)</u> , la clôture des comptes pour l'année civile 2018	Format électronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Le tableau " <u>Compensation</u> " pour l'année académique 2018-2019	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	8
HE / ESA	Les attestations des <u>étudiants boursiers</u> classées par DOMAINE-CATEGORIE / section / OPTION / et année d'études et accompagnées des annexes	Format Electronique	Personne de référence	9
HE	Pour les Hautes Ecoles concernées, le <u>nombre T à valider</u> par le Commissaire du Gouvernement en vue des inscriptions 2019-2020 des étudiants non-résidents dans les premiers cycles en Kinésithérapie, Logopédie et Audiologie.			
HE / ESA	La décision de l'organe de gestion relative aux <u>frais visés à l'article 105 §1er al.2</u> pour 2019-2020	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
POUR LE 28 JUIN 2019				
HE / ESA	Pour les établissements concernés, le tableau de contrôle des inscriptions au certificat en didactique de la philosophie et de la citoyenneté (Q2) et une copie numérisée des titres d'accès qui y sont renseignés	Format Electronique	Commissaire + Personne de référence	13
POUR LE 5 JUILLET 2019				
HE / ESA	Les propositions de <u>désignations dans les emplois vacants publiés au Moniteur et dans les emplois ouverts aux nominations/promotions</u> faites par l'organe de gestion au pouvoir organisateur.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

HE / ESA	A transmettre dans un délai particulier	TYPE D'ENVOI	DESTINATAIRES	Réf.
HE / ESA	Dans les 10 jours ouvrables de la décision : le dossier complet de l' étudiant fraudeur , copie de son document d'identité ainsi que la copie de la notification de la non admission pour fraude (ou tentative de fraude) ou du refus d'inscription ou de l'exclusion pour fraude. Le cas échéant, copie de l'ensemble du dossier disciplinaire doit également être communiquée.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	Circulaire "fraudes" n° 5418 du 23/09/2015
HE / ESA	Dans les 10 jours ouvrables de sa signature par les autorités dûment mandatées ou habilitées à cet effet : toute nouvelle convention de codiplômation ou toute convention modifiée.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Dans les 7 jours ouvrables de la demande d'information du Commissaire/Délégué saisi d'un des recours visés aux articles 95 (irrecevabilité dossier) et 102 (non paiement 10%) du décret : le dossier complet de l'étudiant ainsi que les éventuelles remarques y relatives	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	AGCF "recours" 2/09/2015
HE / ESA	Dans les 10 jours prenant cours à partir de la date de fin des évaluations: le modèle JURE du quadrimestre. Pour chaque cas répertorié dans le document, il est demandé de fournir tous les documents afférents au recours interne de l'étudiant.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	6
HE / ESA	Dans les 10 jours ouvrables de la prise d'acte par les autorités habilitées d'une " vacance " dans une ou plusieurs fonction(s) de direction : l'extrait de procès-verbal y relatif. Dans les 10 jours ouvrables suivant les élections : les résultats ainsi que le règlement électoral et les procès-verbaux des Commissions électorales.	Format Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Dans les 10 jours ouvrables de la décision : les dossiers des étudiants de condition modeste classés par domaine/catégorie, section/option, finalité, ... accompagnés de la fiche de route	Format Electronique et Papier	Commissaire / Délégué + Personne de référence	9
HE / ESA	Pour les HE et les ESA organisées: à la fin de chaque trimestre, un état de l'exécution des prévisions budgétaires	Format Papier et Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	
HE / ESA	Pour les HE et les ESA organisées: transmission pour approbation des augmentations et des réductions des produits et des charges prévues au budget.	Format Papier et Electronique	Commissaire / Délégué + Personne de référence	

AVANT TOUT MARCHÉ PUBLIC

HE / ESA	Préalablement à toute passation de marché public de travaux, de fournitures ou de services, le Commissaire/Délégué est consulté avec les documents suivants:			
	Feuille de route Marché Public : pages 1 et 2	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	11
	Documents du Marché (projet de CSC, éventuellement CGC)	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	11
	Projet d'avis de Marché	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	11
	Avant attribution du Marché, la feuille de route complétée (page 1 à 4) est envoyée pour visa au Commissaire/Délégué. (annexe 14)	Format Electronique	Commissaire/Délégué + marches.publics@comdelcfwb.be	12
<p>En cours de marché, il faut également le consulter sur les modifications apportées au marché si, seules ou cumulées, elles atteignent un montant supérieur à 10% de l'offre initiale (sauf pour les dépassements de quantités présumées dans les postes à bordereau de prix)</p> <p>Il est fortement recommandé d'utiliser les documents types figurant sur le site des marchés publics en Communauté française : http://marchespublics.cfwb.be</p> <p>Ce portail contient en outre toutes les informations utiles en cette matière.</p>				